

La force d'un réseau

Notre réseau accompagne les Scop dans toutes les étapes de leur création et de leur développement. Il assure la représentation et la promotion des valeurs coopératives auprès des acteurs politiques, économiques et sociaux, à la fois au niveau local et national.

Réformée en 2012 à l'occasion du 35^e Congrès national des Scop de Marseille, la nouvelle gouvernance permet une organisation décentralisée et participative du Mouvement.

> **Les Congrès régionaux** réunissent tous les 4 ans les adhérentes du Mouvement de chaque Union régionale. Ils valident les activités et les comptes de l'UR, désignent les membres du conseil d'administration qui élisent la présidence et son bureau, ainsi que le second représentant à la Direction nationale.

> **Le Congrès national** réunit tous les 4 ans les coopératives adhérentes du Mouvement, représentées par des délégués. Il valide le rapport d'activités et financier, fixe la politique générale du Mouvement et nomme les membres des Commissions d'arbitrage et de contrôle.

> **La Convention nationale** est composée des membres des conseils d'administration des UR, Fédérations, Socoden et Union Sociale. Elle est organisée en deux temps : une assemblée générale pour valider le rapport moral, d'activité et financier de la Direction nationale pour l'année écoulée, et une « Université » conçue comme un temps d'échanges et de communication tournée vers l'extérieur.

> **Le président & le Bureau de la Direction nationale** est composé d'au moins un vice-président, 1 secrétaire et un trésorier et se réunit au moins 6 fois par an. Il gère la Confédération, arrête les comptes et propose les projets, budgets et actions à la Direction nationale.

> **La Direction nationale** rassemble, au moins 3 fois par an, 2 représentants par Union régionale, dont le président (avec voix délibératives), les présidents des Fédérations de métiers, de Socoden et de l'Union Sociale (avec voix consultatives). Il désigne le président confédéral et les membres du bureau, veille à la mise en oeuvre des orientations issues du Congrès, arrête les projets, actions et budgets et les évalue. Elle examine les demandes d'admission et de radiation de Scop et Scic.

> **La Confédération générale des Scop** est composée d'une équipe de salariés permanents et est dirigée par le Bureau de la Direction nationale. Elle assure la représentation nationale du Mouvement auprès des acteurs politiques, économiques et sociaux. Elle anime, coordonne et appuie le réseau dans tous les domaines juridique, financier, lobbying, innovation, communication, etc.

> Les Unions régionales

Alsace Lorraine Champagne-Ardenne > Aquitaine > Auvergne > Bourgogne Franche-Comté > Ile-de-France Centre Orléanais Haute-Normandie Dom-Tom > Languedoc-Roussillon > Limousin Berry > Midi-Pyrénées > Nord-Pas-de-Calais Picardie > Ouest > Paca Corse > Poitou-Charentes > Rhône-Alpes

Une équipe de permanents assure le suivi des actions de chaque UR et est supervisée par un bureau et un conseil d'administration, composés d'élus Scop de la région.

> Les Fédérations de métiers

BTP > Communication > Industrie

Une équipe de permanents assure le suivi des actions de chaque fédération et est supervisée par un bureau et un conseil d'administration, composés d'élus Scop de la profession.

> **La Commission de contrôle** vérifie la bonne tenue des comptes confédéraux.

> **La Commission d'arbitrage** arbitre les litiges au sein du Mouvement.

> L'Union Sociale

Une équipe de salariés permanents, sous la direction d'un bureau et d'un conseil d'administration composé de membres élus de Scop, veille à la bonne gestion des prestations sociales des salariés Scop et de leur famille.



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP
30, rue des Épinettes 75017 Paris • tél. : 01 44 85 47 00 • les-scop@scop.coop
les-scop.coop

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES

lesscic
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'INTÉRÊT COLLECTIF